OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

POINTS DE REGROUPEMENT

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires revoit son schéma de collecte des ordures ménagères et assimilés et rationalise le nombre de ses points de collecte. Cette décision fait suite à l'analyse de divers scénarios évoqués dans le cadre **d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative sur notre territoire**.

Elle est motivée par plusieurs objectifs :

1 MAITRISER LES COÛTS EN OPTIMISANT LES COLLECTES

Les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères progressent chaque année en raison à la fois **des fortes augmentations de la fiscalité sur les activités polluantes (TGAP = Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et du durcissement des contraintes réglementaires d'exploitation des sites.**
La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ne souhaite pas compenser ces hausses par une augmentation des impôts pour les habitants (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

L'idée est donc de continuer **à développer le tri et le compostage** tout en optimisant les circuits de collecte.

2 SUPPRIMER LES POINTS DE COLLECTE DANGEREUX

De nombreux points de collecte sont situés sur des voies à tonnage limité ou dangereuses, ou ne sont accessibles que par le biais de manœuvres difficiles et non recommandées (marche-arrière, demi-tours sur espaces privés...).

Regrouper les bacs dans des endroits dédiés, bien identifiés et accessibles **réduit le risque d'accident pour les agents de collecte et les usagers.**

*En parallèle, la communauté de communes a répondu à **un appel à projets lancé par le FNP (Fonds National de Prévention) de la CNRACL (Caisse National de Retraites des Agents des Collectivités Locales)** concernant la prévention des risques dans les métiers de la collecte des déchets.*

*Dans le but de **réduire les troubles musculosquelettiques,** de nouvelles colonnes à verre seront installées en remplacement progressif de tous les bacs à verre.*

3 AMÉLIORER L'APPARENCE DES ESPACES PUBLICS ET LA PROPRETÉ DES POINTS DE COLLECTE/LIMITER LES NUISSANCES

Les bacs dispersés nuisent à **l'esthétique et à la propreté de nos villages et hameaux.**
Moins de points de collecte permettra d'assurer **un meilleur entretien.**

4 RÉDUIRE LES DISTANCES PARCOURUES ET LES ÉMISSIONS DE CO2 LORS DE LA COLLECTE

A ce jour nos camions parcourent **2 200 km en moyenne par semaine** pour collecter les déchets de notre territoire *(hors période estivale).*

5 DÉVELOPPER LE TRI

Le nouveau schéma de collecte des déchets permettra à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires de **développer ses collectes de tri.**
De nouveaux conteneurs à emballages et porte-sacs jaunes seront installés sur les points de regroupement afin de **faciliter le geste de tri.**

Vous retrouverez aussi, sur certains points d'apport volontaire (PAV), des contenants pour les gros cartons (si vous n'en avez pas sur votre PAV merci de les apporter en déchèterie).

De nouveaux composteurs partagés seront également déployés avec **l'aide du SYMTOMA.**

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

POINTS DE REGROUPEMENT

FAQ

QUAND SERONT DÉPLACÉS LES CONTENEURS ?

Le regroupement est programmé sur **2025**.
Dans un premier temps, ce sont les conteneurs situés sur des emplacements dangereux qui seront déplacés.
Tous les conteneurs « individuels » seront également supprimés.
A terme, il ne devrait plus rester que **des points d'apport volontaire** regroupant a minima conteneurs à ordures ménagères et conteneurs à emballages recyclables.

PUIS-JE DÉPOSER MES DÉCHETS DANS N'IMPORTE QUEL PAV ?

Oui.
Il suffit de glisser vos déchets dans l'un des conteneurs proches de votre domicile ou se trouvant sur vos trajets quotidiens (domicile-travail, courses, etc.).

QUELLE EST LA FRÉQUENCE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS ?

La collecte aura lieu **une fois par semaine.**
Des ajustements pourront avoir lieu en fonction du remplissage du bac, peut-être à la baisse !

*Au 1er janvier 2025, la TGAP atteint **65€HT/tonne** de déchets enfouis (**25€HT/tonne** en 2019).*
*Et une majoration de **5€/tonne** s'applique pour les déchets non dangereux réceptionnés dans une installation de stockage en dépassement de l'objectif annuel de réduction de moitié des mises en décharge par rapport à 2010.*
Encore une autre bonne raison de trier et composter !

Pour réduire les déchets de la poubelle grise je me mets au compost !

J'utilise les composteurs collectifs

Je demande mon composteur individuel

Renseignements et achats auprès de :
service.dechets@cac-ts.com